

Table des matières

	Page
Information générale	
Listes annexées au Bulletin d'exploitation de l'UIT: <i>Note du TSB</i>	3
Approbation de Recommandations UIT-T.....	4
Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)): <i>Allemagne, Etats-Unis d'Amérique</i>	4
Service de transmission de données (Recommandation UIT-T X. 121 – Plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données): <i>Slovénie (Post and Electronic Communications Agency (APEK), Ljubljana)</i>	5
Service téléphonique:	
<i>Côte d'Ivoire (Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI), Abidjan)</i>	5
<i>Danemark (National IT and Telecom Agency (NITA), Copenhagen)</i>	6
<i>Féroé (Iles) (Danemark) (Post & Telecommunications Authority, Tórshavn)</i>	6
<i>Maroc (Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT), Rabat)</i>	7
<i>Polynésie française (Office des Postes et Télécommunications, Papeete)</i>	11
<i>Serbie (Republic Telecommunication Agency, Belgrade)</i>	12
<i>Yémen (Ministry of Telecommunications and Information Technology, Sana'a)</i>	18
Service Téléx: <i>Allemagne (T-Systems Business Services G.m.b.H., Bonn) et Suisse (SwissTelex, Lugano)</i>	20
Changements dans les Administrations/ER et autres entités ou organisations:	
<i>Bangladesh (Bangladesh Telecommunication Regulatory Commission (BTRC), Dhaka: Changement d'adresse)</i>	22
<i>Liban (Telecommunications Regulatory Authority, Beirut: Nouveaux numéros de téléphone, fax et adresse électronique)</i>	22
<i>Madagascar (Office Malagasy d'Etudes et de Régulation des Télécommunications (OMERT), Antananarivo: Nouvelle adresse électronique)</i>	22
<i>Monténégro (Ministry of Transportation, Maritime Affairs and Telecommunications, Podgorica: Changement de nom)</i>	23
<i>Seychelles (Ministry of Investment, Industries and Technology, Victoria (Mahé): Changement de nom)</i>	23
<i>Tuvalu (Ministry of Communication and Transports, Funafuti: Changement de nom)</i>	23
<i>Emirats arabes unis (Emirates Integrated Telecommunications Company PJSC, Dubai: Nouveau numéro de téléphone)</i>	24
Restrictions de service: <i>Note du TSB</i>	25
Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-2002): <i>Note du TSB</i>	26

Union internationale des télécommunications (UIT)

Place des Nations CH-1211 Genève 20

(Suisse)

Tél: +41 22 730 5111

www.itu.int/itu-t/bulletin/index.html

Fax: +41 22 730 5853
+41 22 733 7256

E-mail: tsbtson@itu.int
tsbmail@itu.int
itumail@itu.int

Dates de parution des prochains
Bulletins d'exploitation

N° 896	15.XI.2007
N° 897	1.XII.2007
N° 898	15.XII.2007

Contact Bureau de la
normalisation des
télécommunications (TSB):
Tél: +41 22 730 5222
Fax: +41 22 730 5853

Comprenant les renseignements
reçus au:

8.XI.2007
26.XI.2007
10.XII.2007

Contact Bureau des
radiocommunications (BR):
Tél: +41 22 730 5217
Fax: +41 22 730 5785

Amendements aux publications de service

Nomenclature des stations côtières (Liste IV)	27
Nomenclature des stations de contrôle international des émissions (Liste VIII).....	27
Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications	29
Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles.....	29
Procédures de numérotation (Préfixe international, préfixe (interurbain) national et numéro national (significatif)).....	30
Code de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international pour les terminaux mobiles et les utilisateurs mobiles	30
Liste des codes de transporteur de l'UIT.....	31
Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC).....	31
Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC).....	32
Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD)	34
Plan de numérotage national.....	34

INFORMATION GÉNÉRALE

Listes annexées au Bulletin d'exploitation de l'UIT

Note du TSB

A. Les listes suivantes ont été publiées par le TSB ou le BR sous la forme d'une Annexe au Bulletin d'exploitation (BE) de l'UIT:

BE N°

- 892 Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués (Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (02/2005)) (Situation au 15 septembre 2007)
- 889 Procédures de numérotation (Préfixe international, préfixe (interurbain) national et numéro national (significatif)) (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (02/2005)) (Situation au 1^{er} août 2007)
- 887 Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1^{er} juillet 2007)
- 883 Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications (Selon la Recommandation UIT-T E.118 (05/2006)) (Situation au 1^{er} mai 2007)
- 883 Etat des radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents (Conformément à la disposition facultative N° 25.1 du Règlement des radiocommunications) et forme des indicatifs d'appel assignés par chaque Administration à ses stations d'amateur et à ses stations expérimentales (Situation au 1^{er} mai 2007)
- 881 Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1^{er} avril 2007)
- 880 Liste des noms de domaines de gestion d'administration (DGAD) (Conformément aux Recommandations UIT-T des séries F.400 et X.400) (Situation au 15 mars 2007)
- 879 Liste des indicateurs de destination des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.32) (10/1995) (Situation au 1^{er} mars 2007)
- 878 Liste des Codes Télex de Destination (CTD) et des Codes d'Identification de Réseaux Télex (CIRT) (Complément aux Recommandations UIT-T F.69 et F.68) (Situation au 15 février 2007)
- 877 Liste des indicatifs de pays ou de zone géographique pour les facilités non normalisées dans les services de télématique (Complément à la Recommandation UIT-T T.35 (02/2000)) (Situation au 1^{er} février 2007)
- 876 Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD) (Selon la Recommandation UIT-T X.121 (10/2000)) (Situation au 15 janvier 2007)
- 875 Liste des indicatifs de pays ou zones géographiques pour transmission de données (Complément à la Recommandation UIT-T X.121) (10/2000) (Situation au 1^{er} janvier 2007)
- 873 Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (02/2005)) (Situation au 1^{er} décembre 2006)
- 871 Code de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international pour les terminaux mobiles et les utilisateurs mobiles (Selon la Recommandation UIT-T E.212 (05/2004)) (Situation au 1^{er} novembre 2006)
- 841 Liste des indicatifs de pays pour le service mobile du système de radiocommunication de terre à ressource partagée (Complément à la Recommandation UIT-T E.218 (05/2004)) (Situation au 1^{er} août 2005)
- 839 Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques pour les stations mobiles (Complément à la Recommandation UIT-T E.212 (05/2004)) (Situation au 1^{er} juillet 2005)
- 781 Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux (Selon la Recommandation UIT-T E.180 (03/98)) (Situation au 1^{er} février 2003)
- 669 Groupes d'expressions de codes à cinq lettres à l'usage du service public international des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.1 (03/1998))

B. Les listes suivantes sont disponibles en ligne sur le site web de l'UIT-T:

Liste des codes de transporteur de l'UIT

(Rec. UIT-T M.1400 (01/2004))

www.itu.int/ITU-T/inr/icc/index.html

Tableau Bureaufax (Rec. UIT-T F.170)

www.itu.int/ITU-T/inr/bureaufax/index.html

Approbation de Recommandations UIT-T

Par AAP-69, il a été annoncé l'approbation des Recommandations UIT-T suivantes, conformément à la procédure définie dans la Recommandation UIT-T A.8:

- Recommandation UIT-T E.480 (2006) Amendement 1 (14/10/2007)
- Recommandation UIT-T G.992.3 (2005) Amendement 4 (29/07/2007)
- Recommandation UIT-T G.8031/Y.1342 (2006) Amendement 1 (7/10/2007)
- Recommandation UIT-T J.190 (29/07/2007): Architecture de réseau domestique prenant en charge des services multimédias fondés sur IP ou sur un protocole propriétaire
- Recommandation UIT-T Q.837.2 (14/10/2007)*: Use case descriptions and analysis for SDH-DLC network level management interface
- Recommandation UIT-T Y.2112 (13/06/2007): Architecture de contrôle de la qualité de service pour les réseaux d'accès IP fondés sur Ethernet
- Recommandation UIT-T Y.2211 (7/10/2007): Architecture de MediaHomeNet prenant en charge les services câblés

* Le titre de cette Recommandation est uniquement en anglais.

Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))

Note du TSB

A la demande des Administrations de l'Allemagne et des Etats-Unis d'Amérique, le Directeur du TSB a attribué les codes de zone/réseau sémaphore (SANC) suivants pour être utilisés dans la partie internationale des réseaux de ces pays/zones géographiques qui appliquent le système de signalisation N° 7, conformément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99):

<i>Pays/zone géographique ou réseau sémaphore</i>	<i>SANC</i>
Allemagne (République fédérale d')	6-237
Etats-Unis d'Amérique	3-201

SANC: Signalling Area/Network Code.
Code de zone/réseau sémaphore (CZRS).
Código de zona/red de señalización (CZRS).

Service de transmission de données (Recommandation UIT-T X. 121)

Plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données

Slovénie

Communication du 22.X.2007:

La *Post and Electronic Communications Agency (APEK)*, Ljubljana, annonce que le code d'identification de réseau pour données (CIRD) 293 2 attribué au réseau «SIPAX.25 access through ISDN» a été supprimé. Par conséquent, les codes d'identification de réseau pour données (CIRD) et le nom des réseaux utilisés en Slovénie sont les suivants:

N° CIRD	Nom du réseau
293 1	SIPAX.25

Pour un complément d'information, prière de prendre contact avec:

Post and Electronic Communications Agency (APEK)
Stegne, 7
P.O. Box 418
1001 LJUBLJANA
Slovenia
Tél: +386 1 583 6300
Fax: +386 1 511 1101
E-mail: info.box@apek.si
URL: www.apek.si

Service téléphonique

Côte d'Ivoire (indicatif de pays +225)

Communication du 3.X.2007:

L'*Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI)*, Abidjan, annonce la mise à jour du service mobile de Côte d'Ivoire:

(1)	(2)		(3)	(4)	(5)
NDC (indicatif national de destination) ou N(S)N [chiffres de poids fort du numéro national (significatif)]	Longueur du N(S)N		Utilisation du numéro E.164	Opérateur	Date et heure de l'introduction
	Longueur maximale	Longueur minimale			
03	8 chiffres	8 chiffres	Service de téléphonie mobile	Atlantique Telecom – Côte d'Ivoire	17.IX.2007 1000 heures
45	8 chiffres	8 chiffres	Service de téléphonie mobile	MTN – Côte d'Ivoire	27.IX.2007 1000 heures
47	8 chiffres	8 chiffres	Service de téléphonie mobile	Orange – Côte d'Ivoire	17.IX.2007 1000 heures

Contact:

Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI)
Rue Lecœur – Plateau 18
B.P. 2203
ABIDJAN 18
Côte d'Ivoire
Tél: +225 20 34 4373
Fax: +225 20 34 4375
URL: www.atci.ci

Danemark (indicatif de pays +45)

Communication du 12.X.2007:

La *National IT and Telecom Agency (NITA)*, Copenhagen, annonce les modifications suivantes dans le plan de numérotation téléphonique du Danemark:

- Attribution – séries de numéros mobiles à huit chiffres

<i>Opérateur</i>	<i>Séries de numéros</i>	<i>Date de mise en service</i>
Nordisk Mobiltelefon Danmark A/S	6680XXXX – 6684XXXX, 5020XXXX, 5230XXXX, 5240XXXX, 5250XXXX	1 octobre 2007
Telia	423XXXXX, 4276XXXX – 4279XXXX, 4296XXXX – 4299XXXX	12 octobre 2007
Lebara Mobile Danmark	5035XXXX – 5037XXXX, 5252XXXX, 6090XXXX	12 octobre 2007

- Attribution – service de communication fixe

<i>Opérateur</i>	<i>Séries de numéros</i>	<i>Date de mise en service</i>
TDC A/S	116000	3 octobre 2007

Contact:

National IT and Telecom Agency (NITA)
IT- and Mobile Division
Holsteinsgade 63
2100 COPENHAGEN
Denmark
Tél: +45 3545 0000
Fax: +45 3545 0010
E-mail: ltst@itst.dk

Féroé (Iles) (Danemark) (indicatif de pays +298)

Communication du 3.X.2007:

La *Post & Telecommunications Authority*, Tórshavn, rappelle que les séries de numéros ci-après ont été attribuées aux services VoIP:

Réseau fixe (y compris le service téléphonique – IP)

600000	à	609999	Datanet	Service téléphonique – IP
610000	à	619999	Faroese Telecom	Service téléphonique – IP
620000	à	629999	Faroese Telecom	Service téléphonique – IP
630000	à	639999	Faroese Telecom	Service téléphonique – IP
640000	à	649999		
650000	à	659999		
660000	à	669999	Marine-Tech	Service téléphonique – IP
670000	à	679999		
680000	à	689999		
690000	à	699999		

Réseau fixe (y compris le service téléphonique – IP) (fin)

810000	à	819999	Kall	Réseau fixe
820000	à	829999		
830000	à	839999		
840000	à	849999		
850000	à	859999		
860000	à	869999		
870000	à	879999		
880000	à	889999	Teletech	Service téléphonique – IP
890000	à	899999	Kall	Fastnet

Toutes les administrations et exploitations reconnues (ER) sont priées de programmer d'urgence leurs centraux pour permettre un accès immédiat à ces séries de numéros.

Contact:

Ms Susanna Leo
Adviser, Post- & Fjarskiftiseftirlitið
Post & Telecommunications Authority
P.O. Box 73
Skálatrøð 20
FO 110 TÓRSHAVN
Faroe Islands
Tél: +298 35 60 20
Fax: +298 35 60 35
E-mail: fse@fse.fo

Maroc (indicatif de pays +212)

Communication du 2.X.2007:

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT), Rabat, annonce le plan national de numérotation téléphonique marocain. Le plan national de numérotation téléphonique actuel est un plan fermé à neuf chiffres, au format suivant:

CC + N(S)N, où:

CC (Country Code – indicatif de pays) = +212

N(S)N (National (Significant) Number – numéro national (significatif)) constitué de huit chiffres: ABPQMCDU.

l) Appels entrants internationaux

Format international: CC (+212) + N(S)N (huit chiffres), où:

CC = indicatif de pays

N(S)N = numéro national (significatif).

Il est d'usage au Royaume du Maroc de considérer dans le format +212 ABPQMCDU que les chiffres successifs d'un numéro national (significatif) (N(S)N) soient représentés par les lettres suivantes:

A = indicatif interurbain

BPQ = code de destination déterminant le centre de rattachement

MCDU = millier, centaine, dizaine et unité: identité d'un abonné dans un centre donné.

- Numéros de téléphonie fixe

Les blocs de numéros pour lesquels la valeur de l'indicatif interurbain «A» est égale à «2», «3», sont réservés pour les réseaux fixes.

La liste des numéros 0ABPQMCDU actuellement attribués à l'opérateur «Itissalat Al-Maghrib» pour son réseau téléphonique fixe est la suivante:

<i>Zone/Ville</i>	<i>Espace de numéros</i>	<i>Zone/Ville</i>	<i>Espace de numéros</i>
Casablanca	0222XXXXX	Meknès	0354XXXXX
Casablanca	0223XXXXX	Meknès	0355XXXXX
Casablanca	0224XXXXX	Fès	0356XXXXX
Casablanca	0225XXXXX	Goulmima	0357XXXXX
Casablanca	0226XXXXX	Ifrane	0358XXXXX
Casablanca	0227XXXXX	Fès	0359XXXXX
Casablanca	0228XXXXX	Berkane	0362XXXXX
Casablanca	0229XXXXX	Nador	0363XXXXX
Mohammedia	0232XXXXX	Oujda	0365XXXXX
Mohammedia et El Jadida	0233XXXXX	Oujda et Figuig	0366XXXXX
Settat	0234XXXXX	Oujda et Bouarfa	0367XXXXX
Oued Zem	0235XXXXX	Figuig	0368XXXXX
Settat	0237XXXXX	Rabat	0372XXXXX
El Kelaa des Sraghna	0242XXXXX	Kénitra	0373XXXXX
Marrakech	0243XXXXX	Ouezzane	0374XXXXX
Marrakech	0244XXXXX	Khémisset	0375XXXXX
Safi et El Youssoufia	0246XXXXX	Rabat et Témara	0376XXXXX
Essaouira	0247XXXXX	Rabat	0377XXXXX
Ouarzazate	0248XXXXX	Salé	0378XXXXX
Agadir, Inezgane et Ait Meloul	0282XXXXX	Souk Larbaa	0379XXXXX
Inezgane et Taroudannt	0283XXXXX	Tanger	0393XXXXX
Taroudannt et Oulad Teima	0285XXXXX	Asilah	0394XXXXX
Tiznit	0286XXXXX	Larache	0395XXXXX
Guelmim et Tan Tan	0287XXXXX	Fnideq, Martil et Mdiq	0396XXXXX
Es-Semara, Agadir et Tarfaya	0288XXXXX	Tétouan	0397XXXXX
Laayoune et Dakhla	0289XXXXX	Al Hoceima et Chefchaouen	0398XXXXX
Taza	0352XXXXX	Tanger, Larache et Al Hoceima	0399XXXXX
Midelt	0353XXXXX		

La liste des numéros 0ABPQMCDU actuellement attribués à l'opérateur «Médi Telecom» pour son réseau téléphonique fixe (nouvelle génération) est la suivante:

<i>Zone/Ville</i>	<i>Espace de numéros</i>	<i>Zone/Ville</i>	<i>Espace de numéros</i>
Casablanca	020XXXXXX	Rabat, Kénitra	030XXXXXX
Casablanca, Settat, Mohammedia, Berrechid, El Jadida, Beni Mellal, Khouribga	021XXXXXX	Tanger, Tétouan, Larache, Al Hoceima, Chefchaouen	031XXXXXX
Marrakech, Agadir, Dakhla, Essaouira, Laayoune, Ouarzazate, Safi	025XXXXXX	Fès, Oujda, Meknès, Taza, Nador, Errachidia	032XXXXXX

La liste des numéros 0ABPQMCDU actuellement attribués à l'opérateur «Wana Corporate (Maroc Connect)» pour son réseau téléphonique fixe est la suivante:

<i>Zone/Ville</i>	<i>Espace de numéros</i>	<i>Zone/Ville</i>	<i>Espace de numéros</i>
Casablanca	0290XXXXX	Rabat	0380XXXXX
Marrakech et alentours	02980XXXX	Tanger et alentours	03880XXXX
Agadir et alentours	02990XXXX	Fès, Maknès et alentours	03890XXXX

Concernant le service de mobilité restreinte, les blocs de numéros attribués à «Wana Corporate (Maroc Connect)» sont:

026XXXXXX, 027XXXXXX, 033XXXXXX et 034XXXXXX, avec X = de 0 à 9

- Numéros de téléphonie mobile

Les blocs de numéros pour lesquels la valeur de l'indicatif interurbain «A» est égale à «1», «4», «5», «6» ou «7» sont réservés pour les réseaux mobiles.

La liste des numéros 0ABPQMCDU actuellement attribués pour les réseaux mobiles est la suivante:

<i>Opérateur/Réseau</i>	<i>Espace de numéros*</i>	
Itissalat Al-Maghrib (Mobile GSM)	010XXXXXX 011XXXXXX 013XXXXXX 015XXXXXX 016XXXXXX 018XXXXXX 041XXXXXX 042XXXXXX 048XXXXXX 050XXXXXX 051XXXXXX 061XXXXXX	062XXXXXX 066XXXXXX 067XXXXXX 068XXXXXX 070XXXXXX 071XXXXXX 072XXXXXX 073XXXXXX 076XXXXXX 077XXXXXX 078XXXXXX
Médi Telecom (Mobile GSM)	012XXXXXX 014XXXXXX 017XXXXXX 019XXXXXX 044XXXXXX 045XXXXXX 060XXXXXX	063XXXXXX 064XXXXXX 065XXXXXX 069XXXXXX 074XXXXXX 075XXXXXX 079XXXXXX
Wana Corporate (Maroc Connect)	040XXXXXX	

* X: chiffre de 0 à 9.

II) Appels nationaux

Pour appeler un abonné du réseau public national fixe de télécommunications (en local ou en national) ou un abonné du réseau mobile, un seul format est à composer: 0ABPQMCDU.

III) Appels vers les services spéciaux

Pour obtenir un service spécial à deux ou trois chiffres en national, le format de numérotation est le suivant:

1X où: X = 5 pour les pompiers et X = 9 pour la police
1XY où: XY = 77 pour les appels d'urgence à la gendarmerie royale.

Ces services spéciaux ne peuvent être joints de l'étranger.

IV) Appels sortants internationaux

Pour accéder à l'international à partir du Maroc, composer le préfixe international du Maroc «00», soit le format suivant:

00 CC NDC SN, où:

CC = indicatif de pays

NDC = indicatif national de destination (le cas échéant)

SN = numéro d'abonné

V) Numéros non géographiques fixes

Ces numéros sont de la forme 0ABPQMCDU, où A = 8 et A = 9. Dans la plage des numéros où A = 8, on distingue les numéros «libre appel» (freephone) et les numéros à «taxation partagée» (split-charge). La plage des numéros où A = 9 est actuellement destinée aux numéros à «revenus partagés» (shared-revenue). Ces numéros sont définis comme suit:

1. Les numéros «libre appel» ou encore «numéros verts» sont des numéros gratuits pour l'appelant. L'appelé (l'entreprise) prend à sa charge l'intégralité du prix de la communication qu'il règle à son opérateur.
2. Pour les numéros à «taxation partagée», les coûts entraînés par la communication sont partagés entre l'appelant et l'appelée (personne ou entité). La répartition des coûts varie selon le type de numéro appelé.
3. Pour les numéros à «revenus partagés», seul l'appelant règle le coût de la communication. Les revenus liés à cette communication et au service à valeur ajoutée sont partagés entre l'opérateur de boucle locale, l'opérateur qui a acheminé l'appel (si ce n'est pas le même) et l'appelée (l'entité) qui a fourni le service (exemple: informations météo, services de réservation divers, etc.).

VI) Cas de «GlobalStar North Africa»

La série de numéros commençant par «92 PQMCDU» (où P = de 0 à 2) a été attribuée à «GlobalStar North Africa» pour son réseau GMPCS.

Format international de numérotation: +212 92 PXXXXX (où P = de 0 à 2).

Contact:

Monsieur Ahmed Slalmi
Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)
Direction des Opérateurs
Avenue Annakhil
Centre d'Affaires
B.P. 2939
Hay Riad
RABAT
Maroc
Tél: +212 37 71 8495
Fax: +212 37 71 8499
E-mail: slalmi@anrt.net.ma
URL: www.anrt.net.ma

Polynésie française (indicatif de pays +689)

Communication du 19.X.2007:

L'Office des Postes et Télécommunications, Papeete, annonce le plan de numérotage de la Polynésie française:

Plan fermé à six (6) chiffres

Indicatif de pays: +689

Format international de numérotation: +689 XX XX XX

- Fixe

36 XX XX	Serveurs vocaux ⁽¹⁾
4X XX XX	RTPC/RNIS
5X XX XX	RTPC/RNIS
6X XX XX	RTPC/RNIS
8X XX XX	RTPC/RNIS
9X XX XX	RTPC/RNIS

Cabine téléphonique: 88 XX XX⁽²⁾

- Mobile GSM prépayé⁽²⁾

20 XX XX	Prépayé
21 XX XX	Prépayé
22 XX XX	Prépayé
23 XX XX	Prépayé
24 XX XX	Prépayé
25 XX XX	Prépayé
26 XX XX	Prépayé
27 XX XX	Prépayé

- Mobile GSM postpayé

28 XX XX	Postpayé
29 XX XX	Postpayé
70 XX XX	Postpayé
71 XX XX	Postpayé
72 XX XX	Postpayé
73 XX XX	Postpayé
74 XX XX	Postpayé
75 XX XX	Postpayé
76 XX XX	Postpayé
77 XX XX	Postpayé
78 XX XX	Postpayé
79 XX XX	Postpayé

Notes importantes:

- (1) Cette séquence est réservée aux numéros spéciaux (services audiotel). Tous les appels vers ces destinations ne sont pas joignables depuis l'étranger et devront être bloqués par l'opérateur du pays d'origine.
- (1) Ces séquences sont réservées aux publiphones et mobile prépayé. Tous les appels PCV vers ces destinations devront être bloqués par l'opérateur du pays d'origine. En conséquence, les appels reçus en PCV dans ces séquences de numéros ne seront pas inclus dans les reversements internationaux.

Contact:

Monsieur William Kimchou
Office des Postes et Télécommunications
Immeuble Ainapare
98714 PAPEETE
Tahiti
Polynésie Française
Tél: +689 41 46 72
Fax: +689 45 25 00
E-mail: william_kimchou@opt.pf

Serbie (indicatif de pays +381)

Communication du 3.X.2007:

La *Republic Telecommunication Agency*, Belgrade, annonce le nouveau plan de numérotage de la République de Serbie.

Plan de numérotage de la République de Serbie pour les réseaux de télécommunication

1 Dispositions générales

Dans ce plan de numérotage pour les réseaux de télécommunication, la *Republic Telecommunication Agency* (ci-après dénommée l'Agence) définit la structure des numéros et des adresses, fixe leurs modalités d'utilisation et donne un aperçu des attributions effectuées sur le territoire de la République de Serbie.

La structure des numéros et des adresses, ainsi que leurs modalités d'utilisation mentionnées dans le paragraphe 1 de ce point, ont été établies conformément aux Recommandations de l'Union internationale des télécommunications (UIT) (ci-après appelées Recommandations UIT-T).

2 Structure des numéros

2.1 Numéro international

Un numéro international se compose de l'indicatif de pays (CC) suivi du numéro (significatif) national (N(S)N), comme indiqué à la Figure 1 ci-après.

Figure 1 – Structure du numéro international

<i>Numéro international</i>	
Indicatif de pays	Numéro (significatif) national
CC	N(S)N

Conformément à la Recommandation UIT-T E.164, le numéro international se compose au maximum de 15 chiffres.

L'indicatif de pays (CC) attribué à la République de Serbie est «+381».

Pour les appels internationaux en provenance de la République de Serbie et à destination de l'étranger, il faut composer d'abord le préfixe international «99» suivi de l'indicatif du pays (CC) de destination et du numéro national, conformément au plan de numérotage du pays.

Pour les appels internationaux en provenance d'un pays étranger, à destination de la République de Serbie, il faut composer d'abord le préfixe international applicable dans ce pays, suivi du numéro international, conformément aux paragraphes 1 et 3 du présent point.

Le préfixe international ne fait pas partie du numéro international. Le passage au préfixe international «00» fera l'objet d'une règle arrêtée par l'Agence, une fois que les conditions seront réunies.

2.2 Numéro national

La République de Serbie utilise un plan de numérotage ouvert pour les réseaux de télécommunication (ci-après appelé le plan de numérotage).

Le numéro national se compose de l'indicatif national de destination (NDC) suivi du numéro d'abonné (SN), comme indiqué à la Figure 2 ci-après.

Figure 2 – Structure du numéro national

<i>Numéro national</i>	
Indicatif national de destination	Numéro d'abonné
NDC	SN

Selon la zone d'application, l'indicatif national de destination (NDC) peut être un numéro géographique ou non géographique.

2.3 Numéro national pour les services du réseau téléphonique public commuté (RTPC)

Le numéro national pour les services RTPC est un numéro géographique. En pareil cas, l'indicatif national de destination (NDC) détermine une zone géographique et correspond à un indicatif interurbain (TC – Trunk Code). L'indicatif interurbain (TC) est suivi du numéro d'abonné (SN) comme indiqué à la Figure 3 ci-près.

Figure 3 – Structure du numéro national dans le RTPC

<i>Numéro national</i>	
Indicatif interurbain	Numéro d'abonné
TC	SN

Le numéro national pour les services RTPC se compose au maximum de douze (12) chiffres. Les chiffres «0» et «9» ne peuvent pas être utilisés comme premiers chiffres d'un numéro d'abonné (SN). L'indicatif interurbain (TC) comprend deux (2) ou trois (3) chiffres.

Pour les appels à l'intérieur de la même zone de numérotage géographique (appels locaux), il suffit de composer le numéro d'abonné (SN). Dans les autres cas, pour les appels nationaux, il faut composer d'abord le préfixe national «0» suivi du numéro national complet.

2.4 Numéro national pour les services du réseau public mobile de télécommunication

Le numéro national pour les services du réseau public mobile de télécommunication est un numéro non géographique qui se compose de l'indicatif national de destination (NDC) et du numéro d'abonné (SN), comme indiqué à la Figure 4 ci-après. L'indicatif national de destination (NDC) correspond au code de réseau du mobile ou au code d'accès.

Figure 4 – Structure du numéro national pour les services du réseau public mobile de télécommunication

<i>Numéro national</i>	
Indicatif national de destination	Numéro d'abonné
NDC	SN

L'indicatif national de destination (NDC) se compose de deux (2) chiffres. Le numéro d'abonné (SN) dans le réseau public mobile de télécommunication se compose de six (6) ou sept (7) chiffres. Les chiffres «0» et «9» ne peuvent pas être utilisés comme premiers chiffres d'un numéro d'abonné (SN).

Pour les appels nationaux provenant d'un réseau public mobile de télécommunication, il faut composer d'abord le préfixe national «0», suivi du numéro national de destination complet, sauf pour les appels à destination des services d'urgence et des services non commerciaux d'intérêt public.

2.5 Numéro national pour les services à faible priorité

Le numéro national pour les services à faible priorité est un numéro non géographique; il se compose de l'indicatif national de destination (NDC) et du numéro d'abonné (SN), comme indiqué à la Figure 5 ci-après. L'indicatif national de destination (NDC) correspond au code de service ou à l'identificateur de service.

Figure 5 – Structure du numéro national pour les services à faible priorité

<i>Numéro national</i>	
Indicatif national de destination	Numéro d'abonné
NDC	SN

L'indicatif national de destination (NDC) pour les services à faible priorité se compose au maximum de trois (3) chiffres. Le numéro d'abonné (SN) pour les services à faible priorité se compose au maximum de six (6) chiffres.

2.6 Numéro national pour les services à haute priorité

Le numéro national pour les services à haute priorité est un numéro non géographique; il se compose de l'indicatif national de destination (NDC), de l'identificateur de tarif (TI) et du numéro d'abonné (SN), comme indiqué à la Figure 6 ci-après. L'indicatif national de destination (NDC) correspond au code de service ou à l'identificateur de service.

Figure 6 – Structure du numéro national pour les services à haute priorité

<i>Numéro national</i>		
Indicatif national de destination	Identificateur de tarif	Numéro d'abonné
NDC	TI	SN

L'indicatif national de destination (NDC) du numéro national pour les services à haute priorité se compose au maximum de trois (3) chiffres. L'identificateur de tarif (TI) se compose au maximum d'un (1) chiffre. Le numéro d'abonné (SN) pour les services à haute priorité se compose au maximum de cinq (5) chiffres.

Pour les services à haute priorité, il faut composer le numéro national complet du service.

2.7 Numéros nationaux pour les services d'urgence et les services non commerciaux d'intérêt public

Le numéro national pour les services d'urgence et les services non commerciaux d'intérêt public est un numéro non géographique; il se compose de l'identificateur de service et du code de l'opérateur, comme indiqué à la Figure 7 ci-après.

Figure 7 – Structure du numéro national pour les services d'urgence et les services non commerciaux d'intérêt public

<i>Numéro national</i>	
Identificateur de service	Code de l'opérateur

L'identificateur de service et le code de l'opérateur se composent au minimum de deux (2) chiffres et au maximum de quatre (4) chiffres; le code de l'opérateur se compose au maximum de deux (2) chiffres. Il n'y a pas jusqu'à présent de code d'opérateur en République de Serbie. Ces numéros correspondent à des «codes courts».

L'accès aux services d'urgence et aux services non commerciaux d'intérêt public est assuré par tous les réseaux publics de télécommunication, au moyen de la procédure de numérotation locale. L'accès aux services d'urgence est gratuit.

3 Aperçu général des numéros et des adresses nationaux

3.1 Zone de numérotage géographique – Indicatifs interurbains (TC – Trunk Code)

Les indicatifs interurbains (TC) suivants sont utilisés en République de Serbie:

<i>Zone géographique (groupe de réseaux)</i>	<i>Indicatif interurbain (TC) (indicatif géographique)</i>	<i>Zone géographique (groupe de réseaux)</i>	<i>Indicatif interurbain (TC) (indicatif géographique)</i>
Pirot	10	Smederevo	26
Beograd (TC)	11	Prokuplje	27
Požarevac	12	Kosovska Mitrovica	28
Pančevo	13	Gnjilane	280
Valjevo	14	Prizren	29
Šabac	15	Uroševac	290
Leskovac	16	Bor	30
Vranje	17	Užice (TC)	31
Niš (TC)	18	Čačak	32
Zaječar	19	Prijepolje	33
Novi Pazar	20	Kragujevac (TC)	34
Novi Sad (TC)	21	Jagodina	35
Sremska Mitrovica	22	Kraljevo	36
Zrenjanin	23	Kruševac	37
Kikinda	230	Priština (TC)	38
Subotica	24	Peć	39
Sombor	25	Đakovica	390

3.2 Numéros d'urgence et numéros des services non commerciaux d'intérêt public

Les numéros d'urgence et numéros des services non commerciaux d'intérêt public suivants sont utilisés en République de Serbie:

<i>Numéros d'urgence</i>	<i>Numéro du service</i>
Police	92
Pompiers	93
Ambulance	94
Ambulance de l'hôpital militaire	976

<i>Services non commerciaux d'intérêt public</i>	<i>Numéro du service</i>
Appels internationaux avec assistance d'une opératrice	901
Service des signaux horaires	95
Télégrammes	96
Taxi	970
Rétablissement des dérangements	977
Service d'alerte et d'information	985
Routes et trafic routier: informations et assistance	987
Service d'annuaire	988
Renseignements sur la sécurité	9191

Tous les numéros indiqués dans le tableau ci-dessus sont des numéros universels pour toute zone de télécommunication ayant un numéro qui lui est propre sur le territoire de la République de Serbie; leur objet et leur application ne relèvent pas de la compétence de l'opérateur de télécommunication.

Les groupes de numéros 9800 – 9849 et 9860 – 9869 sont réservés aux services spéciaux des zones de télécommunication ayant des numéros qui leur sont propres; leur utilisation relève de la compétence de l'opérateur du réseau de télécommunication.

3.3 Indicateurs nationaux de destination (NDC) pour les réseaux publics mobiles

Les indicateurs mobiles suivants sont utilisés en République de Serbie:

<i>Réseau public mobile</i>	<i>Indicatif mobile</i>
Mobile telecom GSM et réseau UMTS, Vip mobile d.o.o.	60
Mobile telecom GSM et réseau UMTS, Vip mobile d.o.o.	61
Mobile telecom GSM et réseau UMTS, Telenor d.o.o.	62
Mobile telecom GSM et réseau UMTS, Telenor d.o.o.	63
Mobile telecom GSM et réseau UMTS, Telekom Srbija a.d.	64
Mobile telecom GSM et réseau UMTS, Telekom Srbija a.d.	65
Système de radiomessagerie, Telekom Srbija a.d.	66

3.4 Codes de service pour services à faible priorité

Les indicateurs nationaux de destination (NDC) suivants ont été attribués en République de Serbie pour les numéros nationaux de services à faible priorité:

<i>Type de service</i>	<i>Code de service</i>
Service à numéro d'accès universel (Telekom Srbija a.d.)	70B B = 0,1,...9
Service d'appel gratuit	800
Carte téléphonique à prépaiement Telekom Srbija a.d.	808

Note: Concernant le service d'appel gratuit, le premier chiffre du numéro d'abonné (SN) après «800» est:

- 0, 1, 2 ou 3 pour Telekom Srbija a.d
- 4 pour JP PTT Srbija
- 5 pour «Telenor d.o.o.»

3.5 Codes de service pour les services à haute priorité

Les indicateurs nationaux de destination (NDC) suivants ont été attribués en République de Serbie pour les numéros nationaux des services à haute priorité:

<i>Type de service</i>	<i>Code de service</i>
Service de vote par téléphone (Telekom Srbija a.d.)	78B
Service à valeur ajoutée (Telekom Srbija a.d.)	9AB
Service à valeur ajoutée (Telekom Srbija a.d.)	42

Note: Le symbole «A» correspond aux chiffres 0, 1 ou 2, et le symbole «B» à un chiffre compris entre 0 – 9.

3.6 Points sémaphores internationaux

Les codes de points sémaphores internationaux (ISPC – International Signalling Point Codes) suivants ont été attribués en République de Serbie:

<i>Points sémaphores internationaux</i>	<i>Codes de points sémaphores internationaux (ISPC)</i>
Telekom Srbija a.d.	2-040-0
Telekom Srbija a.d.	2-040-1
Telekom Srbija a.d.	2-040-3
Telenor d.o.o.	2-040-6
Telekom Srbija a.d.	4-248-0
Telekom Srbija a.d.	4-248-1
Vip mobile d.o.o.	4-248-2
Vip mobile d.o.o.	4-248-3

3.7 Codes de réseaux publics mobiles internationaux

Les codes de réseaux publics mobiles internationaux suivants ont été attribués en République de Serbie:

	<i>Telekom Srbija a.d.</i>	<i>Telenor d.o.o.</i>	<i>Vip mobile d.o.o.</i>
Indicatif de pays du mobile	220	220	220
Code de réseau du mobile	03	01	05

4 Dispositions transitoires et finales

Le jour de l'entrée en vigueur du présent plan de numérotage, le plan de numérotage pour les réseaux de télécommunication (Journal officiel de la République de Serbie, N° 58/06 et 12/07) cessera d'être appliqué. Le présent plan de numérotage entrera en vigueur huit jours après sa publication dans le Journal officiel de la République de Serbie, et sera appliqué à compter du 1^{er} octobre 2007.

Contact:

Dr Milan Jankovic
Executive Director
Republic Telecommunication Agency
Visnjiceva 8
11000 BEOGRAD
Serbia
Tél: +381 11 3229 970 / +381 11 3210 109
Fax: +381 11 3232 537

Yemen (indicatif de pays +967)

Communication du 23.IX.2007:

Le *Ministry of Telecommunications and Information Technology*, Sana'a, annonce le plan national de numérotation (NNP – National Numbering Plan) du Yémen:

- Opérateur fixe – Yemen International Telecommunications Company (TeleYemen)

Service	Localité	Indicatif interurbain	Séries de numéros	Longueur du numéro (N(S)N)
Fixe	Sana'a	1	2 – 6, 81, 82	Numéro à sept chiffres
Fixe	Sana'a	1	75	Numéro de huit chiffres
Fixe	Aden	2	2, 3, 82, 840	Numéro à sept chiffres
Fixe	Lahj	2	5, 85	Numéro à sept chiffres
Fixe	Abyan	2	6, 86	Numéro à sept chiffres
Fixe	Dhale'a	2	4, 841, 842	Numéro à sept chiffres
Fixe	Shabwah	5	2	Numéro à sept chiffres
Fixe	Hadhrmout	5	3, 4, 5	Numéro à sept chiffres
Fixe	Al Mahrah	5	6	Numéro à sept chiffres
Fixe	Soqatrah	5	66	Numéro à sept chiffres
Fixe	Hodaidah	3	2, 3, 5, 83, 85	Numéro à sept chiffres
Fixe	Taiz	4	2, 3, 83, 840 – 843	Numéro à sept chiffres
Fixe	Ibb	4	4, 5, 33, 84, 85	Numéro à sept chiffres
Fixe	Amran	7	6, 86, 876 – 877	Numéro à sept chiffres
Fixe	Sa'adah	7	5, 85, 875, 878	Numéro à sept chiffres
Fixe	Ma'areb	6	30, 33, 36, 38, 83, 330, 863	Numéro à sept chiffres
Fixe	Aljawf	6	34	Numéro à sept chiffres
Fixe	Dhamar	6	39, 40, 50, 51, 82, 84, 861, 864 – 867	Numéro à sept chiffres
Fixe	Al Baidha	6	52 – 57, 850, 853, 860, 862, 868, 869	Numéro à sept chiffres
Fixe	Al Mahweet	7	4, 845, 874, 879	Numéro à sept chiffres
Fixe	Hajjah	7	2, 870 – 873	Numéro à sept chiffres

- Opérateurs mobiles

Service	Opérateur	Indicatif interurbain	Préfixe mobile	Longueur du numéro (N(S)N)	Remarques
Mobile	SabaFone	Aucun	71	Numéro à neuf chiffres	
Mobile	SpaceTel	Aucun	73	Numéro à neuf chiffres	
Mobile	Yemen Mobile	Aucun	77	Numéro à neuf chiffres	Neuf chiffres depuis le 3 novembre 2006

+967 + AC + SN (longueur du numéro) XXX XXX = longueur à dix chiffres Fixe

+967 + AC + SN (longueur du numéro) XXX XXXX = longueur à onze chiffres Fixe

+967 71X XXX XXX = longueur à douze chiffres SabaFone GSM Opérateur

+967 73X XXX XXX = longueur à douze chiffres SpaceTel GSM Opérateur

+967 77X XXX XXX = longueur à douze chiffres Yemen Mobile GSM Opérateur

- Notes: 1. La virgule sert à séparer deux codes de numérotation.
2. Le tiret sert à indiquer une série de codes de numérotation.

Contacts:

Mr Omer Obeid
General Manager for Planning and International Relations
Ministry of Telecommunications and Information Technology
Airport Road – Al-Jiraf Sana'a
P.O. Box 25237
SANA'A
Yemen
Tél: +967 1 331456 / +967 1 331452
Fax: +967 1 331457
E-mail: dmcom@yemen.net.ye

Yemen International Telecommunications Company (TeleYemen)
International Networks Controller
Tél: +967 1 752 2229
Fax: +967 1 280 330
E-Mail: m.alolofi@teleyemen.com.ye

Allemagne

Suisse

Communiqué commun du 25.X.2007:

T-Systems Business Services G.m.b.H., Bonn (Allemagne) et *SwissTelex*, Lugano (Suisse) annoncent dans ce communiqué commun qu'à partir du 1er janvier 2008, *T-Systems* ne traitera plus le trafic téléx à destination et en provenance de l'Allemagne, ce trafic sera traité par *SwissTelex*.

Les numéros téléx nationaux des abonnés de l'Allemagne, ainsi que le code téléx de destination (CTD) «41» attribué à l'Allemagne conformément à la Recommandation UIT-T F.69, et le code d'identification du réseau téléx (CIRT) «D» attribué à l'Allemagne conformément à la Recommandation UIT-T F.68, resteront inchangés.

Le centre de commutation téléx de Stuttgart (Allemagne) sera fermé et tous les circuits directs à destination et en provenance de Stuttgart cesseront de fonctionner le 17 décembre 2007. L'intégralité du trafic destiné au centre de Stuttgart sera acheminé via le centre de commutation téléx de *SwissTelex* de Lugano (Suisse).

À partir du 1er janvier 2008, *SwissTelex* sera responsable des taxes internationales et du règlement des comptes et prendra directement en charge toutes les négociations relatives aux taxes de répartition téléx. Le trafic téléx à destination ou en provenance d'abonnés de l'Allemagne sera considéré comme du trafic de la Suisse. L'ensemble des taxes de répartition et la division des taxes, telles qu'elles sont appliquées dans les relations avec *SwissTelex*, seront également appliquées pour le trafic téléx en provenance ou à destination de l'Allemagne. Toutes les administrations/ER sont priées de bien vouloir mettre à jour en conséquence leurs registres.

À compter du 1er janvier 2008, *SwissTelex* se chargera du règlement des comptes téléx, qui devront être établis séparément pour le trafic en provenance et à destination de la Suisse (code téléx de destination (CTD) «45») et pour le trafic téléx en provenance et à destination de l'Allemagne (code téléx de destination (CTD) «41»). Les comptes téléx devront être envoyés à l'adresse suivante:

SwissTelex SA
Billing and Invoicing
Zentweg 9
CH – 3006 BERN

Les comptes téléx pour le trafic à destination de l'Allemagne jusqu'en décembre 2007 inclus devront être envoyés à *T-Systems* avant la fin mars 2008 à l'adresse suivante:

T-Systems ActiveBilling GmbH & Co. KG
Mr Peter Göbel
P.O. Box 33-23
Julius Reiber, Str. 37-39
D – 64293 DARMSTADT
Germany

Passé ce délai, tous les comptes téléx devront être envoyés à *SwissTelex*.

En cas de problème technique concernant l'acheminement, prière de prendre contact avec le Centre de Commutation Téléx de Lugano (Suisse):

SwissTelex SA
Tél: +41 91 961 6011
Fax: +41 91 961 6013
Telex: 45 840 148 txlu ch
E-mail: telex.switch@swisstele.com

Pour toutes les questions concernant la comptabilité ou l'exploitation, prière de prendre contact avec *SwissTelex* ou *T-Systems*, aux adresses suivantes:

Ms. Paola Gianinazzi
SwissTelex SA
Head of Administration
Switzerland
Tél: +41 91 961 6019
Fax: +41 91 961 6013
Télex: 45 840 000 telex ch
E-mail: paola.gianinazzi@swisstelex.com
ou telex.mngt@swisstelex.com

Mr Jörg Scheuber
Deutsche Telekom / T-Systems Business Services
KARLSRUHE
Germany
Tél: +49 721 351 7700
E-mail: j.scheuber@t-systems.com

Changements dans les Administrations/ER et autres entités ou organisations

<http://web.itu.int/ITU-T/inr/roa/index.html>

Bangladesh

Communication du 25.X.2007:

Changement d'adresse

La *Bangladesh Telecommunication Regulatory Commission (BTRC)*, Dhaka, annonce que son adresse a changé. Elle est désormais la suivante:

Bangladesh Telecommunication Regulatory Commission (BTRC)
Shetu Bhaban
New Airport Road, Banani
DHAKA 1212
Bangladesh
Tél: +880 2 989 3917 / +880 2 989 1242
Fax: +880 2 989 0029

Liban

Communication du 18.X.2007:

Nouveaux numéros de téléphone, fax et adresse électronique

La *Telecommunications Regulatory Authority*, Beirut, annonce que les numéros de téléphone, fax et adresse électronique sont les suivants:

Tél: +961 1 964 300
Fax: +961 1 964 330 / +961 1 964 341
E-mail: kamal.shehadi@tra.gov.lb

Pour un complément d'information, prière de prendre contact avec:

Telecommunications Regulatory Authority
2nd Floor
Beirut Central District
Marfaa 200 Building
BEIRUT
Lebanon

Madagascar

Communication du 25.X.2007:

Nouvelle adresse électronique

La *Office Malagasy d'Etudes et de Régulation des Télécommunications (OMERT)*, Antananarivo, annonce que son adresse électronique a changé. Elle est désormais la suivante:

omert@moov.mg

Pour un complément d'information, prière de prendre contact avec:

Office Malagasy d'Etudes et de Régulation des Télécommunications (OMERT)
Rue Ravoninahitriniarivo – Alarobia
B.P. 99 991
101 ANTANANARIVO
Madagascar
Tél: +261 2022 42119
Fax: +261 2023 21516
E-mail: omert@moov.mg
URL: www.omert.mg

Monténégro

Communication du 22.X.2007:

Changement de nom

Le *Ministry of Transportation, Maritime Affairs and Telecommunications*, Podgorica, annonce qu'il a changé de nom. Il s'appelle désormais «Ministry of Transport, Maritime Affairs and Telecommunications».

Pour un complément d'information, prière de prendre contact avec:

Ministry of Transport, Maritime Affairs and Telecommunications
Rimski Trg 46
81000 PODGORICA
Montenegro
Tél: +382 81 234 179
Fax: +382 81 234 342

Seychelles

Communication du 18.X.2007:

Changement de nom

Le *Ministry of Investment, Industries and Technology*, Victoria (Mahé), annonce qu'il a changé de nom. Il s'appelle désormais «Ministry of National Development».

Pour un complément d'information, prière de prendre contact avec:

Ministry of National Development
Department of Information Communications Technology
Communications Division
3rd Floor, Caravelle House
Manglier Street
P.O. Box 737
VICTORIA (Mahé)
Seychelles
Tél: +248 286 600
Fax: +248 225 325
E-mail: communications@ict.gov.sc

Tuvalu

Communication du 12.X.2007:

Changement de nom

Le *Ministry of Communication and Transport*, Funafuti, annonce qu'il a changé de nom. Il s'appelle désormais «Ministry of Communication, Transport & Tourism».

Pour un complément d'information, prière de prendre contact avec:

Ministry of Communication, Transport & Tourism
Vaiaku
Private Mail Bag
FUNAFUTI
Tuvalu
Tél: +688 20 052
Fax: +688 20 722
E-mail: tap@tuvalu.tv

Emirats arabes unis

Communication du 25.X.2007:

Nouveau numéro de téléphone

La *Emirates Integrated Telecommunications Company PJSC*, Dubai, annonce qu'elle a un nouveau numéro de téléphone. Ce nouveau numéro est le suivant:

Tél: +971 4 391 4040

Pour un complément d'information, prière de prendre contact avec:

Emirates Integrated Telecommunications Company PJSC
P.O. Box 502666
DUBAI
United Arab Emirates
Tél: +971 4 391 4040
Fax: +971 4 360 4433
E-mail: farid.faraidooni@du.ae

Restrictions de service

Note du TSB

Les communications des pays suivants concernant les restrictions de service relatives aux différents services de télécommunication internationaux offerts au public ont été publiées individuellement dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (BE):

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>BE</i>	<i>Pays/zone géographique</i>	<i>BE</i>
Allemagne	707 (p.3), 714 (p.6), 788 (p.18)	Malawi	699 (p.6), 714 (p.12)
Antigua-et-Barbuda	798 (p.5)	Malaisie	726 (p.12)
Antilles néerlandaises	770 (p.9), 786 (p.7)	Maldives	766 (p.19)
Arabie saoudite	826 (p.13)	Maroc	692 (p.8), 707 (p.5), 727 (p.5)
Aruba	776 (p.6)	Maurice	610 (p.6)
Australie	726 (p.13, p.31)	Nigéria	829 (p.18)
Autriche	682 (p.5)	Norvège	682 (p.5), 716 (p.17)
Azerbaïdjan	637 (p.20)	Nouvelle-Calédonie	867 (p.9)
Barbade	783 (p.5-6)	Pakistan	827 (p.14), 852 (p.13)
Belgique	683 (p.6), 776 (p.36)	Panama	805 (p.18), 839 (p.6)
Belize	845 (p.12)	Pays-Bas	823 (p.8), 892 (p.19)
Bulgarie	826 (p.13)	Pérou	753 (p.9)
Canada	692 (p.4)	Portugal	757 (p.4)
Cayman (Iles)	808 (p.7-9), 829 (p.7)	République arabe syrienne	828 (p.38)
Chine	640 (p.4)	Roumanie	829 (p.18)
Chypre	784 (p.3), 802 (p.5), 825 (p.15), 828 (p.36), 871 (p.5), 889 (p.6)	Royaume-Uni	783 (p.4)
Colombie	835 (p.8)	Sainte-Lucie	853 (p.12)
Danemark	719 (p.5), 835 (p.5), 840 (p.4)	Saint-Marin	834 (p.18)
Dominique	785 (p.5), 796 (p.4-5)	Saint-Vincent-et-les- Grenadines	797 (p.21)
Emirats arabes unis	701 (p.12), 724 (p.7), 825 (p.15)	Serbie	778 (p.16), 804 (p.8)
Fédération de Russie	635 (p.4)	Singapour	649 (p.6), 701 (p.5), 829 (p.19)
Fidji	824 (p.10)	Slovaquie	790 (p.4), 798 (p.12), 853 (p.15)
Finlande	704 (p.13), 726 (p.12)	Slovénie	609 (p.15), 700 (p.9), 711 (p.8), 791 (p.4)
Gibraltar	739 (p.13)	Soudan	827 (p.34)
Groenland	762 (p.7)	Sri Lanka	865 (p.11)
Guyana	778 (p.6-11)	Sudafricaine (Rép.)	667 (p.11)
Honduras	799 (p.19)	Suède	688 (p.5), 699 (p.9), 818 (p.11)
Hongrie	827 (p.14)	Swaziland	877 (p.16)
Indonésie	726 (p.16, p.31), 790 (p.3), 844 (p.9)	Trinité-et-Tobago	879 (p.21), 894 (p.15)
Islande	802 (p.10)	Turques et Caïques (Iles)	841 (p.18)
Italie	690 (p.3)	Turquie	828 (p.38)
Japon	782 (p.7), 846 (p.16)	Uruguay	849 (p.20)
Kenya	748 (p.4)	Vanuatu	740 (p.11)
Koweït	641 (p.3), 826 (p.13)	Yémen	828 (p.38)
Liban	824 (p.10)		

Systemes de rappel (Call-Back) et procedures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-2002)

Note du TSB

Pays/zones géographiques pour lesquels une information sur les «Systemes de rappel (Call-Back) et certaines procédures d'appel alternatives non conformes à la réglementation en vigueur» a été publiée dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (N°...):

Algérie (621), Antilles néerlandaises (627), Arabie saoudite (629), Azerbaïdjan (663), Bahreïn (611), Bélarus (616), Bosnie-Herzégovine (772), Bulgarie (665), Burkina Faso (631), Burundi (607), Cameroun (671), Chine (599), Chypre (626), Colombie (602), Cook (Îles) (681), Cuba (632), Djibouti (614), Egypte (599, 690), Emirats arabes unis (627), Equateur (619), Ethiopie (657), Gabon (631), Guinée (681), Honduras (613), Inde (627), Jamaïque (648), Japon (649), Jordanie (652), Kazakhstan (619), Kenya (605), Kirghizistan (616), Koweït (610), Lettonie (617), Liban (642), Madagascar (639), Malaisie (603), Malte (688), Maroc (619), Mexique (697), Monaco (749), Niger (618), Nigéria (647), Ouganda (603), Qatar (593), Rép. dém. du Congo (672), Seychelles (631), Soudan (686), Sudafricaine (Rép.) (655), Tanzanie (624), Thaïlande (611), Turquie (612), Viet Nam (619), Wallis-et-Futuna (649), Yémen (622).

De plus, les pays/territoires suivants ont répondu que la pratique du «call-back» est interdite sur leur territoire:

Albanie, Arménie, Bahamas, Belize, Bénin, Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Centrafricaine (Rép.), Comores, Corée (Rép. de), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Dominique, Erythrée, Fidji, Gambie, Ghana, Grèce, Guyana, Haïti, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Kiribati, Lesotho, L'ex-République yougoslave de Macédoine, Macao (Chine), Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Moldova, Mozambique, Nicaragua, Nouvelle-Calédonie, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, Roumanie, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Tonga, Trinidad-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Venezuela, Zambie, Zimbabwe.

Cette information est le résultat de l'enquête menée par la Commission d'études 3 de l'UIT-T en vertu de la Résolution 21 (Rév. Marrakech, 2002) de la Conférence de Plénipotentiaires (Marrakech, 2002) et de la Résolution 29 de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, AMNT-2000 (Montréal, 2000).

La liste de tous les pays/zones géographiques interdisant ou autorisant la pratique du «Call-Back» se trouve sur le site web de l'UIT à l'adresse suivante:

www.itu.int/itu-t/special-projects/callback/index.html

AMENDEMENTS AUX PUBLICATIONS DE SERVICE

Abréviations utilisées

ADD	insérer	PAR	paragraphe
COL	colonne	REP	remplacer
LIR	lire	SUP	supprimer
P	page(s)		

Nomenclature des stations côtières (Liste IV) 20^e édition et Suppléments N^{os} 1, 2 et 3

(Amendement N° 6)

GRL Groenland

P 733 Note A, **LIR**

A Autorité chargée de la comptabilité: Tele Greenland, Coastal Radio Services,
P. O. Box 1002, DK- 3900 Nuuk (Groenland).
TF: +299 34 12 55
FAX: +299 32 22 55

Nomenclature des stations de contrôle international des émissions (Liste VIII) 10^e édition (mars 2005)

(Amendement N° 3)

PARTIE I A BUREAUX CENTRALISATEURS

HOL Pays-Bas

P 10 **COL** 1-5 **REP**

Bureau centralisateur <i>Centralizing office</i> Oficina centralizadora	Adresse postale <i>Postal address</i> Dirección postal	Téléphone <i>Telephone</i> Teléfono	Téléfax <i>Telefax</i> Telefax	Courrier électronique <i>Electronic-mail</i> Correo electrónico et and y Autres indications <i>Any other information</i> Otras indicaciones
1	2	3	4	5
Radiocommunications Agency Netherlands	P.O. Box 450 9700 Al Groningen	+31 50 5877555	+31 50 5877400	www.agentschap-telecom.nl

PARTIE I B
INDEX ALPHABÉTIQUE DES STATIONS

P 35 SUP Nederhorst den Berg (**SCIE, IMS, SCTE**)

P 22 COL 1-6 ADD

Nom de la station <i>Name of the station</i> Nombre de la estación	Adresse postale <i>Postal address</i> Dirección postal	Téléphone <i>Telephone</i> Teléfono	Téléfax <i>Telefax</i> Telefax et and y Courrier électronique <i>Electronic-mail</i> Correo electrónico	Partie II <i>Part II</i> Parte II		Partie III <i>Part III</i> Parte III
				Section <i>Sección</i>	Page <i>Página</i>	Page <i>Página</i>
1	2	3	4	5		6
Amersfoort (SCIE, IMS, SCTE)	P.O. Box 1671 3800 BR Amersfoort Netherlands	+31 334600800	+31 334600850 www.agentschap- telecom.nl	A B C D E	89 89 90 90 90	

PARTIE II
ÉTATS SIGNALÉTIQUES DES STATIONS DE CONTRÔLE
QUI EFFECTUENT DES MESURES SE RAPPORTANT AUX STATIONS DES
SERVICES DE RADIOCOMMUNICATION DE TERRE

HOL Pays-Bas

P 89/90 Sections A, B, C, D, E COL 1 REP

Nederhorst den Berg (AT_EZ-Nera) (**SCIE, IMS, SCTE**) par Amersfoort (AT_EZ-Nera) (**SCIE, IMS, SCTE**)

**Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour
les cartes internationales de facturation des télécommunications
(Selon la Recommandation UIT-T E.118)
(Situation au 1^{er} mai 2007)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 883 – 1.V.2007)

(Amendement N° 12)

P 10 Botswana ADD

<i>Pays/ zone géographique</i>	<i>Nom de la compagnie/adresse</i>	<i>Identification d'entité émettrice</i>	<i>Contact</i>	<i>Date de mise en application</i>
Botswana	Botswana Telecommunications Corporation Khama Crescent Plot No 50350 GABORONE	89 267 03	Chief Executive Officer Botswana Telecommunications Corporation P.O. Box 700 GABORONE Tél: +267 395 8304 Fax: +267 397 5195 E-mail: vtseretse@btc.bw	1.XI.2007

**Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles
(Selon la Recommandation UIT-T E.164)
(Situation au 1^{er} décembre 2006)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 873 – 1.XII.2006)

(Amendement N° 18)

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>Indicatif de pays E.164</i>	<i>Numéros du téléphone du mobile, premiers chiffres après l'indicatif du pays</i>
-------------------------------	------------------------------------	--

P 6 Costa Rica LIR*

Costa Rica	506	8
------------	-----	---

* A partir du 20 mars 2008.

P 7 Nouvelle-Zélande LIR

Nouvelle-Zélande	64	21, 23, 25, 27, 28, 29
------------------	----	------------------------

**Procédures de numérotation
(Préfixe international, préfixe (interurbain) national et
numéro national (significatif))
(Selon la Recommandation UIT-T E.164)
(Situation au 1^{er} août 2007)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N.º 889 – 1.VIII.2007)

(Amendement N° 2)

Pays/zone géographique	Indicatif de pays	Préfixe international	Préfixe national	Numéro national (significatif)	UTC/DST	Note
------------------------	-------------------	-----------------------	------------------	--------------------------------	---------	------

P 4 Costa Rica LIR*

Costa Rica	506	00		8 chiffres	-6	
------------	-----	----	--	------------	----	--

* A partir du 20 mars 2008.

**Code de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international
pour les terminaux mobiles et les utilisateurs mobiles
(Selon la Recommandation UIT-T E.212 (05/2004))
(Situation au 1^{er} novembre 2006)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 871 – 1.XI.2006)

(Amendement N° 20)

P 7 Colombie ADD

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>MCC* + MNC**</i>	<i>Nom de réseau/opérateur</i>
Colombie	732 020	Emtelsa
	732 099	Emcali
	732 130	Avantel

P 22 Serbie REP toutes les informations par:

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>MCC* + MNC**</i>	<i>Nom de réseau/opérateur</i>
Serbie	220 01	Telenor d.o.o.
	220 03	Telekom Srbija a.d.
	220 05	Vip mobile d.o.o.

* MCC: Mobile Country Code / Indicatif de pays du mobile / Indicativo de país para el servicio móvil.

** MNC: Mobile Network Code / Code de réseau mobile / Indicativo de red para el servicio móvil

**Liste des codes de transporteur de l'UIT
(Selon la Recommandation UIT-T M.1400)**

www.itu.int/itu-t/inr/icc/index.html

Pays ou zone/code ISO Nom de la société/Adresse	Code de la société	Contact
Macao, Chine / MAC Macao, China / MAC Macao, China / MAC LIR		
Companhia de Telecomunicações de Macau SARL (CTM) Caixa Postal 868, Rua de Lagos TAIPA	CTM	Xeque H. Hamja Tél: +853 28 552223 Fax: +853 28 581400 E-mail: xeque@macau.ctm.net
Irlande / IRL Ireland / IRL Irlanda / IRL ADD		
BT Communications Ireland Ltd (BT Ireland) Head Office Grand Canal Plaza Upper Grand Canal Street DUBLIN 4	BTIE	Mr Patrick Bertz Tél: +353 86 828 3717 Fax: +353 1 432 6797 E-mail: patrick.bertz@bt.com

**Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC)
(Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/1999))
(Situation au 1^{er} avril 2007)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 881 – 1.IV.2007)

(Amendement N° 14)

Ordre numérique ADD

P 9 3-201 Etats-Unis d'Amérique
P 14 6-237 Allemagne (République fédérale d')

Ordre alphabétique ADD

P 17 6-237 Allemagne (République fédérale d')
P 22 3-201 Etats-Unis d'Amérique

SANC: Signalling Area/Network Code.
Code de zone/réseau sémaphore (CZRS).
Código de zona/red de señalización (CZRS).

**Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)
(Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/1999))
(Situation au 1 juillet 2007)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 887 – 1.VII.2007)

(Amendement N° 8)

Pays/zone géographique ISPC/DEC	Nom unique du point sémaphore		Nom de l'opérateur du point sémaphore
P 3 Afghanistan ADD			
4-136-3	9283	Roshan	TDCA (dba Roshan)
4-136-4	9284	Roshan	TDCA (dba Roshan)
4-136-5	9285	Roshan	TDCA (dba Roshan)
4-136-6	9286	Roshan	TDCA (dba Roshan)
4-136-7	9287	Roshan	TDCA (dba Roshan)
P 9 Allemagne ADD			
5-240-0	12160	60326 Frankfurt	Ectel Limited
5-240-1	12161	60326 Frankfurt	Optel technology Ltd
5-240-2	12162	60326 Frankfurt	RCC Com Inc.
5-240-3	12163	50825 Köln	NetCologne Gesellschaft für Telekommunikation mbH
5-240-4	12164	60326 Frankfurt	Prioritel LLC
5-240-5	12165	60326 Frankfurt	Sekom Telecom OY
5-240-6	12166	60326 Frankfurt	Telstar Capital Corp.
5-240-7	12167	60326 Frankfurt	JSC KazTransCom
P 20 Canada	3-004-0 / 3-004-1 / 3-004-2 / 3-004-3 / 3-004-4 / 3-004-5 / 3-004-6 / 3-004-7 / 3-005-0 / 3-005-1 / 3-005-2 / 3-005-3 / 3-005-4 / 3-005-5 / 3-005-6 / 3-005-7 / 3-006-0 / 3-006-1 / 3-006-2 / 3-006-3 / 3-006-4 / 3-006-5 / 3-006-6 / 3-006-7		LIR
3-004-0	6176	VPA1	Teleglobe Canada ULC
3-004-1	6177	VPD1	Teleglobe Canada ULC
3-004-2	6178	Réservé	Teleglobe Canada ULC
3-004-3	6179	Réservé	Teleglobe Canada ULC
3-004-4	6180	VPC3	Teleglobe Canada ULC
3-004-5	6181	Réservé	Teleglobe Canada ULC
3-004-6	6182	T6X1	Teleglobe Canada ULC
3-004-7	6183	TCU	Teleglobe Canada ULC
3-005-0	6184	TTP1	Teleglobe Canada ULC
3-005-1	6185	...	Teleglobe Canada ULC
3-005-2	6186	VPC1	Teleglobe Canada ULC
3-005-3	6187	TTP1	Teleglobe Canada ULC
3-005-4	6188	TOR2	Teleglobe Canada ULC
3-005-5	6189	TOR2	Teleglobe Canada ULC
3-005-6	6190	...	Teleglobe Canada ULC
3-005-7	6191	Réservé	Teleglobe Canada ULC
3-006-0	6192	MTP1	Teleglobe Canada ULC
3-006-1	6193	LBM1	Teleglobe Canada ULC
3-006-2	6194	MTL2	Teleglobe Canada ULC
3-006-3	6195	Réservé	Teleglobe Canada ULC
3-006-4	6196	MTL2	Teleglobe Canada ULC
3-006-5	6197	...	Teleglobe Canada ULC
3-006-6	6198	...	Teleglobe Canada ULC
3-006-7	6199	...	Teleglobe Canada ULC

P 21 Canada ADD

3-010-2	6226	...	Teleglobe Canada ULC
3-010-3	6227	A4C1	Teleglobe Canada ULC
3-010-4	6228	A5C1	Teleglobe Canada ULC
3-010-5	6229	FYV1	Teleglobe Canada ULC
3-010-6	6230	Réservé	Teleglobe Canada ULC
3-010-7	6231	VPP1	Teleglobe Canada ULC
3-011-0	6322	LDP1	Teleglobe Canada ULC
3-011-1	6233	FVP1	Teleglobe Canada ULC

P 24 Colombie ADD

7-065-0	14856		Colombia Telecomunicaciones S.A. ESP
7-065-1	14857		Colombia Telecomunicaciones S.A. ESP
7-065-2	14858		Orbitel S.A. ESP
7-065-3	14859		Telefónica Móviles Colombia S.A.
7-065-4	14860		Telefónica Móviles Colombia S.A.
7-065-5	14861		Avantel S.A.

P 26 ADD Dominicaine (Rép.)

3-140-0	7264		All America Cables & Radio-DR
3-140-1	7265		All America Cables & Radio-DR

P 40 Etats-Unis ADD

3-200-3	7747	Dallas, TX	Syniverse Technologies, Inc.
3-200-4	7748	Philadelphia, PA	Syniverse Technologies, Inc.
3-200-5	7749	Miami, FL	Digicel USA, Inc.

P 66 Monténégro ADD

5-238-0	12144		T-Mobile Crna Gora, Ltd
5-238-1	12145		T-Mobile Crna Gora, Ltd

P 86 Serbie REP toutes les informations par:

2-040-0	4416		Telekom Srbija a.d.
2-040-1	4417		Telekom Srbija a.d.
2-040-3	4419		Telekom Srbija a.d.
2-040-6	4422		Telenor d.o.o.
4-248-0	10176		Telekom Srbija a.d.
4-248-1	10177		Telekom Srbija a.d.
4-248-2	10178		Vip mobile d.o.o.
4-248-3	10179		Vip mobile d.o.o.

P 89 Slovénie ADD

5-247-4	12220	SA-STP Maribor	Telekom Slovenije, d.d.
6-253-0	14312	MGW-T-2 Mobile	T-2 d.o.o.

ISPC: International Signalling Point Codes.
Codes de points sémaphores internationaux (CPSI).
Códigos de puntos de señalización internacional (CPSI).

**Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD)
(Selon la Recommandation UIT-T X.121)
(Situation au 15 janvier 2007)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 876 – 15.1.2007)

(Amendement N° 2)

LIR

1	2	3
Slovénie <i>Slovenia</i> Eslovenia	293 1	SIPAX.25

**Plan de numérotage national
(Selon la Recommandation UIT-T E.129 (09/2002))**

Version électronique: www.itu.int/itu-t/inr/nnp/index.html

Les administrations sont priées de notifier à l'UIT les modifications apportées à leur plan de numérotage national ou de lui fournir des renseignements sur leur page web consacrée au plan de numérotage national ainsi que les coordonnées de toutes les personnes pouvant être contactées. Ces renseignements, qui seront mis gratuitement à la disposition de toutes les administrations/ER et des prestataires de services, seront postés sur le site web de l'UIT-T.

Pour leur site web sur le numérotage ou l'envoi de leurs informations à l'UIT/TSB (e-mail: tsbtson@itu.int), les administrations sont priées de bien vouloir utiliser le format tel que décrit dans la Recommandation UIT-T E.129. Il leur est rappelé qu'elles seront responsables de la mise à jour de ces informations dans les meilleurs délais.

Du 1.X.2007 au 15.X.2007, les pays suivants ont actualisé leur plan de numérotage national sur le site:

Costa Rica (indicatif de pays +506)

Jordanie (Royaume hashémite de) (indicatif de pays +962)

Kazakhstan (République du) (indicatif de pays +7)

Koweït (Etat du) (indicatif de pays +965)

Nouvelle-Zélande (indicatif de pays +64)

